



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE LA DIRECTION JURIDIQUE DE NIKE DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE DE SON CONTRAT D'ÉQUIPEMENTIER AVEC LE PARIS SAINT-GERMAIN

IT et données personnelles Droit de la propriété intellectuelle, média et art ANNULE - Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux | 08/07/19 | Mahasti Razavi



August Debouzy a conseillé la direction juridique de Nike dans le cadre de la signature du plus gros contrat d'équipementier avec le Paris Saint-Germain. Le partenariat, qui court désormais jusqu'en 2032, permettra aux Champions de France en titre de continuer à assoir le succès de la marque au niveau mondial et couvrira les sections masculines et féminines de football ainsi que le handball.

Ce contrat de sponsoring, qui est selon le vice-président de Nike, Bert Hoyt, l'un des partenariats les plus solides du sport mondial, est le plus important jamais signé par le PSG conclu en France avec un équipementier, tous sports confondus. Il renforce la position de Nike en tant que leader de l'univers du football.

Conseils juridiques :

August Debouzy assistait la direction juridique de Nike représentée par Fiona Ball et Virna Hireche (Legal Counsel) et Alex Junco, (Attorney), avec une équipe composée de Mahasti Razavi (Associée) et Laura Ziegler (Avocat senior).

